

**Département du Puy-de-Dôme - Commune de VODABLE****Procès-verbal N°2025/05**

du Conseil Municipal ordinaire du 30 juillet 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 juillet 2025, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LABUSIERE Jean-Marc, Maire.

**Présents :** Maire (J-M Labussière), 1<sup>ère</sup> Ajointe (N. Loubinoux), 2<sup>nd</sup> Adjoint (R. Durand), Corinne Gerber, Sophie Besson (conseillères), Patrick Dupain (conseiller)

**Absents :** Michel Anglade, Aurélie Dumont, Ludivine Rodary

Date de convocation : 25/07/2025

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame LOUBINOUX Nathalie est désignée pour remplir cette fonction.

**Ordre du jour :**

1. Ratification PV 04/2025 du 12 juin 2025,
  2. Renouvellement convention CDG63 CNRACL,
  3. Demande de Fonds de Concours API,
- Questions diverses ...

**1. DCM2025/05/024 – Ratification du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2025 N°2025/04****Exposé :**

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles règles en matière de publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements, l'article L2121-25 du Code Général des collectivités territoriales dispose que, dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations votées lors de la séance du Conseil Municipal doit être affichée et mise en lien sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe.

Ainsi, en application de ces nouvelles modalités, et en date du 27 juin 2025, la liste des délibérations votées lors du conseil municipal en date du 12 juin 2025 a été affichée au tableau de la Mairie, 12 rue du Château à VODABLE (63500).

Enfin, il est précisé que le procès-verbal retraçant l'intégralité des débats de chaque séance d'un conseil municipal reste en vigueur et qu'il doit être approuvé par les conseillers municipaux présents, lors de la séance suivante saisie de son approbation. Il sera signé par le Maire et la secrétaire de séance après ratification, et affiché au tableau de la Mairie, 12 rue du Château à VODABLE (63500) dans la semaine suivant le conseil municipal.

Ainsi vous trouverez le procès-verbal de la séance du 12 juin 2025 ci-annexé pour validation.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres**

**présents et représentés :**

👉 **D'approuver** le procès-verbal ci-annexé ;

Votants : 6

- Pour : 6
- Contre :
- Abstentions :

**2. DCM2025/05/025 – renouvellement convention CDG 63 CNRACL****Exposé :**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Votants : 6

- Pour : 6
- Contre :
- Abstentions :

**3. DCM2025/05/026 – Fonds de Concours API****Exposé :**

Monsieur le Maire **demande aux membres du Conseil Municipal de lui accorder délégation** en vue de solliciter les fonds de concours auprès de l'API pour les travaux suivants :

- Réalisation d'un rayonnage pour la vaisselle de la Salle Multi-activités – 3 882.00.00 € HT (4 662.59 € TTC),
- Achat d'une tondeuse débroussailleuse autoportée – 7 000.00 € HT (8 400.00 € TTC),
- Maçonnerie sur le mur de la Place Marchidial par l'API – 3 500.00 € TTC.

L'exposé entendu,  
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de fonds de concours pour les dossiers cités ci-dessus,

Votants : 6  
Pour : 6  
Contre :  
Abstentions :

## Questions diverses

### 1 - Réalisation rayonnage vaisselle de la Salle Multi-Activités

L'association Fête du Pain prend en charge 50% de la facture HT soit 1941.00 €.  
L'autre moitié est subventionnée par le Fonds de Concours de l'API.  
La commune à sa charge la TVA qu'elle pourra récupérer avec le FCTVA.

### 2 - Contrat REX ROTARY

Le contrat actuel comprend l'ordinateur, l'unité de sauvegarde et la maintenance.  
Un contrat avec un autre prestataire pour le copieur qui arrive à échéance dans 7 trimestres.  
Une proposition globale de l'entreprise REX ROTARY avec en supplément un firewall entre la box et le réseau (pare-feu permettant le trafic entre les données entrantes et sortantes selon des règles de sécurité bien précises) a été proposé.  
Le coût 1 100.00 € par trimestre au lieu de 1008.00 € auparavant sans le pare-feu et l'entreprise REX ROTARY se charge du rachat des pénalités comprenant les 7 trimestres restants du copieur.

### 3 - Fleurissement de la commune

Le 18 juillet la commune a reçu la visite des services du Département pour le fleurissement.  
Nous leur soumettons les chantiers que nous avons envisagé :

- Aménagement de la Place du Marchidial,
- Aménagement du terrain sur l'ancien emplacement de la maison Castagné.

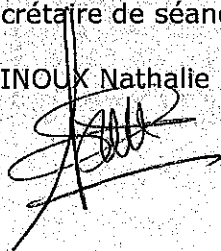
Le Département nous propose l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) auquel l'API adhère.

La séance est clôturée à 22h00  
VODABLE le 30 juillet 2025

Le Maire et la secrétaire de séance constatent que la listes des délibérations de la séance du 30/07/2025 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance, a été affichée par extrait le 04/08/2025 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de séance

LOUBINOX Nathalie



Le Maire

LABUSSIÈRE Jean-Marc

